



Règlement Trophées de l'innovation EnerGaïa 2025

Article 1. Définition des Trophées de l'innovation EnerGaïa

Les Trophées sont une compétition pour promouvoir les entreprises françaises et internationales innovantes dans le secteur des énergies renouvelables. Ils mettent en lumière les dernières innovations et les entreprises du secteur, en récompensant les meilleures nouveautés des filières des énergies renouvelables. Un lauréat sera récompensé dans chacune des quatre catégories : International, Déployabilité, Écosystème, Circularité. Parmi l'ensemble des 12 projets nominés (3 nominés par catégorie), la Région Occitanie attribuera son Prix Coup de cœur.

Article 2. Modalités de participation

- Être exposant ou co-exposant à EnerGaïa 2025.
- Disposer d'un produit, d'un procédé ou d'un service mis sur le marché à partir du 01/01/2024 qui marque une avancée notable parmi les catégories définies à l'article 3.
- Avoir adressé son dossier de candidature complet au plus tard le vendredi 12 septembre 2025, 12H00.
- Être présent à la séance de Live Pitch et à la remise des trophées sur le Forum le jeudi 11 décembre 2025.
- Il ne sera accepté qu'un seul dossier de candidature par entreprise / organisation inscrite à EnerGaïa 2025.
- Aucun frais de participation ne sera demandé.
- En cas de présélection, chaque nominé s'engage à produire une vidéo de qualité professionnelle d'une durée d'1 minute 30 secondes maximum qui sera présentée sur le Forum EnerGaïa.

Article 3. Définition des catégories

- **International** : Quelle est la capacité de développement à l'échelle mondiale du produit ou du service élaboré. Dans quelle mesure votre solution a été conçue pour être déployée à l'échelle internationale ? Par exemple en tenant compte des contraintes de normes et de réglementations spécifiques aux différents territoires géographiques, de labellisation par des normes ou organisations internationales, de déclinaison en versions localisables... Veuillez apporter la preuve de cette dimension internationale dans la conception, la mise en œuvre et/ou la commercialisation de votre innovation.
- **Déployabilité** : Quelle est la simplicité et la rapidité d'implémentation des solutions et/ou services élaborés. Comment avez-vous fait preuve d'innovation pour concevoir

des réponses technologiques, de service ou de gouvernance qui accélèrent l'implémentation de votre solution là où d'autres options pourraient exiger plus de temps ou de ressources ? Veuillez exposer des arguments factuels qui démontrent les gains réels de facilité et de rapidité de mise en œuvre comparé à la mise en œuvre avant l'invention de votre solution.

- **Écosystème** : Quelle dynamique avez-vous instaurée en collaboration avec des acteurs locaux et/ou des filières (autre entreprise, centre de recherche, université, incubateur, client important...) conjointement engagés dans le but de développer et/ou d'exploiter l'innovation à vos côtés ? Qu'est-ce qui rend cette approche, la gouvernance, le financement ou la nature de ces partenariats novateurs ? Veuillez détailler les actions collaboratives mises en œuvre ainsi que leurs résultats concrets.
- **Circularité** : Quels sont les gains de ressources offerts par cette innovation ? Quelles mesures de recyclage et de réutilisation avez-vous adoptées pour promouvoir cette innovation, ou bien que permet cette innovation ? Comment cette innovation entraîne-t-elle des progrès significatifs en matière d'économie circulaire ? Merci d'argumenter au moyen de comparaisons factuelles antérieures (sans cette solution) et postérieures (suite à l'implémentation de cette solution). Veuillez fournir des indicateurs et des mesures spécifiques pour évaluer concrètement votre performance dans ce domaine.

Article 4. Dates clés

Votre dossier complet devra être déposé en ligne au plus tard le vendredi 12 septembre 2025, 12H00. Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au Comité de sélection.

Fin septembre :

- Instruction des dossiers par le Comité de sélection ; ce dernier se réserve le droit d'écarter tout dossier qui ne serait pas suffisamment clair ou argumenté.
- Communication aux nominés de leur sélection et aux autres postulants de leur non sélection.

Mercredi 15 octobre : conférence de presse EnerGaïa à Paris et révélation des nominés de la seconde édition des Trophées de l'innovation.

Semaines du 17 au 28 novembre : webinar de préparation / coaching au Live Pitch pour les nominés.

Jeudi 11 décembre :

9h30 – 11h00 : séances de Live Pitch

11h00 – 12h00 : délibération du Jury à huis clos

12h15 : cérémonie de remise des Trophées et cocktail.

Article 5. Composition du Comité de sélection

Il est composé des partenaires filières, institutionnels et régionaux, ainsi que de la direction du Forum. Son rôle est d'étudier tous les dossiers de candidatures reçus et de sélectionner trois nominés par catégorie selon une grille et des critères prédéfinis (Article 7), sans possibilité de recours. Les dossiers sélectionnés sont ceux qui se sont vus attribuer le plus de points par le Comité.

Article 6. Composition du Jury

Composé de cinq membres, il inclut des représentant(e)s de la recherche universitaire, des acteurs des marchés publics et privés, des collectivités territoriales et des organisations professionnelles. Le rôle du Jury est de choisir, parmi les nominés retenus par le Comité de sélection, le/ la gagnante de chaque catégorie. Il évalue chaque innovation à travers une grille et des critères prédéfinis (Article 7) comptant pour 70 %, complétée par la séance de pitch comptant pour 30% et qui se déroule le même jour que la révélation des gagnants, sur le Forum.

Article 7. Critères de sélection

Les critères de sélection se répartissent comme suit :

- **40% : Caractère innovant.** Seront particulièrement considérés tous les arguments et faits démontrant le caractère novateur de la solution / du produit tels que la technologie développée, l'efficacité énergétique, les réductions d'impact et/ou de consommation, les modèles innovants de développement de l'innovation qui ont été mis en place...
- **40% Modèle économique.** Seront particulièrement évalués tous les résultats concrets et mesurables de commercialisation de la solution / du produit, les marchés remportés, les positions gagnées versus des solutions concurrentes, les clients signés / appel d'offres remportés...
- **20% L'adéquation avec la feuille de route proposée par le SER** (Syndicat des Énergies Renouvelables) pour une programmation énergie-climat ambitieuse à échéance 2030 & 2035 (voir [ici](#))

Article 8. Pitch

L'évaluation finale des nominés prend la forme d'une session de Live Pitch le second jour du Forum EnerGaïa. Chaque candidat aura 2 minutes & 3 slides maximum pour présenter, dans le cadre d'un Live Pitch public, sa candidature aux membres du Jury. Ce dernier pourra échanger en direct avec chacun des nominés. Aux termes de la présentation des 3 nominés des 4 catégories, le Jury se retirera à huis clos pour une délibération. Les résultats seront annoncés, jeudi 11 décembre en fin de matinée, à l'occasion d'une cérémonie de remise des Trophées.

Article 9. Éléments du dossier

Votre dossier devra comprendre tous les éléments obligatoires tels que clairement notifiés dans le formulaire d'inscription en ligne.

Article 10. Valorisation des nominés et des lauréats

Pour les 12 nominés

- L'annonce des 12 nominés dans un communiqué de presse avant le salon et dans le dossier de presse de celui-ci + une page web spéciale, post RS, e-mailing
- La mise en avant dans une exposition dédiée pendant les 2 jours du salon
- Une présentation en séance de pitch annoncée dans le programme officiel d'EnerGaïa
- Un dossier descriptif de l'innovation et de l'entreprise communiqué à l'ensemble des membres du Jury
- L'utilisation dans vos communications du macaron « Nominé aux Trophées de l'innovation 2025 »
- Invitation au cocktail réseautage post remise de prix
- Post salon : communiqué de presse bilan, page web et réseaux sociaux

En complément pour les 5 lauréats :

- Pour votre participation au Forum EnerGaïa 2026 : vos droits d'inscriptions offert + votre logo dans la liste des exposants web et Appli offert + 1 000 € HT à valoir sur votre stand.
- L'utilisation dans vos communications du macaron « Lauréat aux Trophées de l'innovation 2025 »
- Des actions de relations presse ciblées d'EnerGaïa (communiqué, publication des lauréats sur page web des Trophées...)

Article 11. Communication : droit d'usage du nom du lauréat

Chaque candidat aux Trophées de l'innovation EnerGaïa autorise la SPL Occitanie Events, organisatrice du Forum, à utiliser le nom de son entreprise dans les différentes communications qui seront effectuées.

Article 12. Annulation

La SPL Occitanie Events se réserve le droit d'annuler la compétition ou de modifier certaines catégories si un nombre minimum d'entreprises éligibles n'a pas candidaté.